

Le gouvernement a la responsabilité de mettre fin à ce débat et à cette question d'une façon décisive, mais il doit également fournir l'occasion aux députés d'en face de faire valoir leur point de vue.

Une voix: C'est juste.

M. Paproski: En imposant la clôture.

L'hon. M. Gillespie: Le Parlement a sué deux ans sur cette question, le comité de la Chambre des communes a reçu plus d'un millier de mémoires...

Une voix: Pas au sujet de ce bill.

L'hon. M. Gillespie: ... et voyagé d'un océan à l'autre. Après avoir été saisi de ce bill pendant six mois et passé 50 jours de temps parlementaires, il est temps de mettre aux voix cet amendement, de le rejeter et de prendre une décision sur le nouveau projet de loi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ce discours ne vous méritera jamais de promotion.

M. Gibson: Nous n'en avons nul besoin.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, il semble que les discussions privées sont maintenant terminées!

Nous sommes à étudier le bill C-259, portant sur la réforme fiscale, au stade de la troisième lecture. A mon avis, comme à celui de beaucoup de gens avec qui nous avons des contacts, c'est le bill le plus mal préparé que la Chambre des communes n'ait jamais eu à étudier. Il est tellement mal rédigé que le ministre lui-même a dû, avant l'étape de l'étude en comité plénier, apporter une foule de corrections et d'amendements.

Ce bill est tellement mal préparé que le ministre des Finances (M. Benson) a dû promettre aux honorables membres du Sénat que, dès la reprise de la prochaine session, des amendements seraient proposés. Alors que ce bill n'est même pas encore adopté, le ministre reconnaît déjà la nécessité d'y apporter des amendements.

Alors, monsieur l'Orateur, comment des comptables, des avocats, des hommes d'affaires, des particuliers peuvent-ils comprendre ce bill?

Selon l'ancienne loi, beaucoup de gens avaient de la difficulté à profiter des dégrèvements auxquels ils avaient droit ou ils étaient pénalisés parce qu'ils comprenaient mal la loi. J'affirme que si le bill tel que rédigé est adopté et demeure en vigueur pendant au moins les 10 prochaines années, les contribuables canadiens se heurteront à des difficultés quasi insurmontables.

Nous étudions actuellement un amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui vise à renvoyer le bill au comité plénier en vue d'améliorer la partie qui touche le contribuable qui a toujours été le plus délaissé dans l'administration publique, le travailleur manuel. Cela peut aussi toucher d'autres travailleurs.

A mon avis, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a raison de demander qu'on étudie davantage cet article du bill afin d'y apporter les corrections nécessaires, et nous l'approuvons. Cependant, nous croyons, nous, du Crédit social, que l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas une portée tout à fait assez grande, et nous avons l'intention de proposer un amende-

ment au sujet d'un autre article du bill qui touche aussi les ouvriers canadiens, afin de leur donner un plus juste droit aux déductions de leurs dépenses.

J'en parlerai tantôt, monsieur l'Orateur.

Je disais donc que ce bill est très compliqué et a été très mal préparé, et je ne suis pas le seul à le penser.

J'ai en main un mémoire qui a été préparé par l'association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, et voici ce qu'on dit du bill C-259:

Le texte en est compliqué, rempli de conceptions et de définitions nouvelles.

En somme, monsieur l'Orateur, il s'agit pratiquement d'une loi toute nouvelle, que le gouvernement aura à appliquer, et que devront subir les contribuables canadiens. Les spécialistes de la fiscalité devront mettre plusieurs mois à en saisir toute la portée et à découvrir toutes les ramifications de ses multiples propositions.

Les spécialistes de la fiscalité eux-mêmes—je ne parle pas des «fiscalistes», comme le disait l'honorable député de Laurier (M. Leblanc), il y a quelques jours,—devront passer plusieurs mois à étudier et à comprendre tous les aspects du bill.

Monsieur l'Orateur, je voudrais établir un parallèle entre ce projet de loi et le bill relatif à l'Assurance-chômage que le gouvernement a fait adopter, il y a quelques temps, et qui a été considérablement amendé.

Voici, monsieur l'Orateur, que les hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, au moment où la loi a été adoptée, avaient de la difficulté à la comprendre et étaient loin de pouvoir en expliquer la portée.

• (5.00 p.m.)

Il a fallu qu'à chaque étape, à mesure que des problèmes se posaient, les hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage donnent leur avis et tentent d'interpréter cette loi. Or, après plusieurs mois d'application, ces fonctionnaires reconnaissent qu'ils sont loin de comprendre toute la portée de cette loi, qui est bien moins considérable que le bill C-259.

Donc, les comptables qui seront appelés à aider les contribuables, les hommes d'affaires, à remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu, devront, dès les quelques mois qui suivront l'application de la loi, commencer à préparer leur déclaration pour le printemps de 1972. Comment pourront-ils se débrouiller?

On rapporte—et le Sénat en a eu déjà un écho—que les formules de déclaration d'impôt, pour l'année fiscale 1971, sont déjà en circulation, alors que la nouvelle loi n'est même pas adoptée, et cette rumeur n'a pas encore été démentie.

Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons raison de nous opposer au règlement de clôture, et nous n'acceptons pas les accusations du gouvernement à l'effet que l'opposition a retardé délibérément l'étude du bill.

Je continue à citer le mémoire de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers:

On imagine difficilement comment les membres du Parlement, avec leurs nombreuses autres responsabilités, pourront assimiler les effets des réformes prévues pendant les quelques semaines qu'ils pourront consacrer à leur étude.